

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières laitières du 15 avril 2015

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières laitières s'est réuni le 15 avril 2015 sous la présidence de Dominique Chargé. Retour sur les principaux points abordés au cours de cette assemblée.

Conjoncture et situation des marchés : repli de la demande chinoise

Lait de vache conventionnel : en ce début d'année, la collecte mondiale de lait se stabilise par rapport à 2014. Sur le premier mois de l'année, les échanges mondiaux de produits industriels s'avèrent beaucoup moins dynamiques qu'en janvier 2014, en raison du repli de la demande chinoise. En France, la collecte de lait de vache est en fort repli depuis le début de l'année, ce qui devrait entraîner une forte sous-réalisation du quota français pour la campagne 2014/15, de l'ordre de - 4 %. Les prix payés aux producteurs dans l'Union européenne sont orientés à la baisse, dans le sillage des cours mondiaux des produits industriels.

Lait de chèvre : la collecte nationale semble stagner par rapport à 2014, malgré une légère reprise en janvier. Avec un cheptel européen de chèvres globalement en baisse, les prix à la production se maintiennent à des niveaux élevés. En France, 3 500 tonnes de buchettes au lait de chèvre ont été fabriquées en janvier. La reprise de la consommation des ménages, observée depuis l'automne 2014 se confirme en 2015.

Lait de brebis : en 2014, le cheptel français de brebis et d'agnelles a reculé de 20 000 têtes par rapport à 2013. La collecte nationale est quasiment stable sur les quatre premiers mois de la campagne 2014 (93 millions de litres). Les fabrications de Roquefort ont reculé de 3,7 % sur la même période.

Obligations déclaratives des opérateurs laitiers à FranceAgriMer

Selon l'article L.621-8 du Code rural et de la pêche maritime récemment modifié par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les organisations de producteurs, les collecteurs, les transformateurs et plus généralement les opérateurs de la filière, doivent déclarer à FranceAgriMer les informations nécessaires à la connaissance des productions et des marchés, ainsi qu'aux travaux de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. Un décret précisera prochainement la liste et les modalités de transmission des informations économiques et statistiques à fournir à FranceAgriMer par catégories d'opérateurs.

Les premiers acheteurs de lait auprès des producteurs devront notamment fournir les prix « départ usine » payés aux éleveurs et les volumes collectés, avec indication de la teneur en matières grasses et protéiques

Ces dispositions permettront aux opérateurs de la filière laitière de continuer à suivre l'évolution des prix et des marchés après la suppression des quotas, grâce aux analyses économiques de FranceAgriMer.

Pour en savoir plus, consultez les documents diffusés à l'occasion du Conseil spécialisé pour les filières laitières ;

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-lait>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr